



TARIF EAU COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

TAXES DE BASE

Les taxes de base d'eau potable et d'épuration sont basées sur le calibre du compteur. Elles sont facturées même en l'absence de consommation. Toute fraction de mois compte pour un mois. Les tarifs sont exprimés mensuellement et sont basés sur le Règlement d'exécution concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux du 1^{er} février 2017, édicté par la Commune de Val-de-Ruz.

Calibre en mm	Taxe de base consommation (CHF/mois)		Taxe de base épuration (CHF/mois)	
	TVA exclue	TVA 2.5% incluse*	TVA exclue	TVA 8% incluse*
20	15.00	15.38	15.00	16.20
25	25.00	25.63	25.00	27.00
32	40.00	41.00	40.00	43.20
40	65.00	66.63	65.00	70.20
50	100.00	102.50	100.00	108.00
60	145.00	148.63	145.00	156.60

EAU POTABLE

Prix de l'eau consommée	TVA exclue	TVA 2.5% incluse*
CHF/m ³	2.00	2.05

TAXES

Taxe et redevance additionnelle en CHF/m ³	TVA exclue	TVA incluse*
Taxe d'épuration (yc micropolluants)	3.85	4.16 (TVA 8%)
Redevance cantonale sur l'eau potable	0.70	0.70 (non soumis)

CHF/m ³	Taxe de base défense incendie (selon volume ECAP des bâtiments)	
	TVA exclue	TVA 0% incluse*
	0.03	0.03 (non soumis)

* prix arrondis à titre indicatif

Frais de déménagement

Un montant de CHF 30.- (TVA exclue) est perçu lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Viteos SA a le privilège d'avoir reçu le mandat de gestion du réseau d'eau de la Commune de Val-de-Ruz à partir du 1^{er} janvier 2017 et s'occupe à ce titre de la facturation. Les prix de l'eau et des taxes sont fixés par la Commune et demeurent inchangés.